

dernière. J'ai maintenant les réponses si vous me permettez de les donner. Le député a demandé tout d'abord:

J'aimerais lui demander si, avant que le gouvernement n'en vienne à un règlement financier avec les actionnaires de la Dosco, la Chambre pourrait être saisie de cette question pour y donner son accord?

Je dois dire qu'aucun règlement quant au montant de l'indemnité n'a encore été conclu entre la Société de développement du Cap-Breton—la Devco—et les anciens propriétaires des biens expropriés par la Devco le 30 mars 1968. Il appartiendra au gouvernement de décider si le projet de règlement avec les anciens propriétaires sera présenté à la Chambre. Mais je signalerai au député que la loi sur la Société de développement du Cap-Breton n'oblige à rien de tel.

Voici quelle était sa deuxième question:

...le premier ministre pourrait-il aussi demander au ministre de la Justice si la liste des actionnaires paraîtra avec les dates auxquelles les actions ont été achetées par chacun.

La réponse est que la Devco n'a pas exproprié les actions des sociétés impliquées dans cet achat mais qu'elle a plutôt exproprié leurs avoirs matériels situés au Cap-Breton. En conséquence, la Devco ne détient aucune liste des actionnaires de ces sociétés et n'est donc pas en mesure de fournir les renseignements demandés. Pour la même raison, elle ne peut présenter le texte d'aucun accord passé entre les actionnaires des sociétés et la Dosco.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre a répondu à ces questions, je lui demanderais s'il voudrait examiner à fond tout arrangement que le gouvernement pourrait conclure en vue de réaliser une épargne de millions de dollars.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente des instances et il doit présumer qu'on en tiendra compte.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA VENTE DE LA RYERSON PRESS À UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE—LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations? Le ministre mène-t-il une enquête sur la vente annoncée de la *Ryerson Press* à la filiale canadienne d'une société américaine? Peut-il nous renseigner sur la situation actuelle et nous dire aussi si le gouvernement envisage de prendre des mesures semblables à celles adoptées cette année à l'égard de la Denison Mines?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, aucune loi de mon ressort ne m'autoriserait à mener une enquête sur une vente de ce genre.

M. Burton: Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur? Comme, selon sa propre déclaration et celle du ministre du Revenu

[L'hon. M. Turner.]

national, il s'écoulera un certain temps avant que le gouvernement puisse annoncer ou indiquer sa politique en matière de propriété étrangère, le gouvernement envisage-t-il une politique provisoire pour permettre de faire face à des problèmes, à des situations comme celle-ci, susceptibles de se présenter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Une politique de transition—non, monsieur l'Orateur. On a pris des décisions spéciales dont la Chambre est parfaitement au courant et, dans ce sens, je suppose qu'on pourrait dire qu'elles constituent une politique de transition. Comme la Chambre l'a demandé, nous avions espéré qu'une politique plus générale viendrait éventuellement remplacer toutes ces décisions spéciales. Je sais que le parti du député a du mal à se donner une politique générale; peut-être pourrions-nous entreprendre une course?

M. Burton: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations? Le ministre se chargera-t-il d'enquêter sur la vente de la *Ryerson Press* pour voir quelle initiative le gouvernement fédéral ou une autre autorité compétente pourrait prendre pour garder au Canada cette très importante industrie?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, le député veut parler probablement de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions dont l'exécution est du ressort de mon ministère. A ma connaissance, la vente ou le projet de vente de la *Ryerson Press* ne dénote une infraction à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

* * *

LA SANTÉ

LA COMMUNICATION DE L'AMC AU SUJET DU CHARLATANISME ET DE LA CHIROPRACTIE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il nous dire s'il a reçu une communication de l'Association des médecins du Canada recommandant la création d'une commission chargée d'enquêter et de faire rapport sur le charlatanisme et la chiropraxie au Canada? Le ministre peut-il nous dire aussi quelles mesures ont été prises à cet égard, si tant est que des mesures aient été prises?

Une voix: Voilà du nouveau.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'une telle communication nous est parvenue. Je ne suis pas en mesure d'indiquer au député quelle initiative pourrait être prise au sujet de ce communiqué. J'espère pouvoir le fixer là-dessus plus tard.

M. Yewchuk: Le ministre pourra-t-il nous faire une déclaration à ce sujet à l'appel des motions?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il sera nécessaire de faire une déclaration à l'appel des motions ou si je me bornerai à informer la Chambre et le député en prenant la parole à propos d'une autre question.